

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 19 mai 2006
(convocation du 5 mai 2006)**

Aujourd'hui Vendredi Dix-Neuf Mai Deux Mil Six à 17 Heures 00 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. MARTIN Hugues, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GUICHARD Max, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, M. PIERRE Maurice, M. SAINTE-MARIE Michel, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELLOC Alain, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, Mme CASTANET Anne, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, Mme DELAUNAY Michèle, M. DOUGADOS Daniel, M. DUPRAT Christophe, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PALVADEAU Chrystèle, M. QUERON Robert, Mme RAFFARD Florence, M. REBIERE André, M. REDON Michel, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SIMON Patrick, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BRANA Pierre à Mlle COUTANCEAU Emilie (jusqu'à 18h)
M. CAZABONNE Didier à CAZABONNE Alain (jusqu'à 18h)
M. DAVID Alain à M. COUTURIER Jean-Louis
M. DUCASSOU Dominique à M. DUPRAT Christophe
M. FELTESSE Vincent à M. ROUSSET Alain
M. FLORIAN Nicolas à Mme CAZALET Anne-Marie
M. GELLE Thierry à M. CASTEX Régis
M. LABARDIN Michel à Mme FAYET Véronique
M. MERCIER Michel à M. DOUGADOS Daniel
M. PUJOL Patrick à M. DUCHENE Michel
M. SEUROT Bernard à M. REBIERE André
M. SOUBIRAN Claude à M. SIMON Patrick
M. TOUZEAU Jean à Mme CARTRON Françoise
M. BANAYAN Alexis à Mme BRUNET Françoise
M. BELIN Bernard à M. HOURCQ Robert
M. BENOIT Jean-Jacques à M. JOUVE Serge
Mme BRACQ Mireille à M. CASTEL Lucien
M. BREILLAT Jacques à M. BELLOC Alain
M. CANIVENC René à Mme DESSERTINE Laurence
M. CARTI Michel à M. HERITIE Michel
M. CORDOBA Aimé à M. SARRAT Didier
M. DAVID Jean-Louis à Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude
Mme DE FRANCOIS Béatrice à M. ANZIANI Alain
M. DELAUX Stéphan à M. BRON Jean-Charles

Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia à M. CAZENAVE Charles
Mme DUMONT Dominique à M. MOULINIER Maxime
M. DUTIL Silvére à M. JAULT Daniel
Mme FAORO Michèle à M. PIERRE Maurice
M. FAYET Guy à Mme CASTANET Anne
M. FERILLOT Michel à Mme DELAUNAY Michèle
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. BAUDRY Claude
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. HOUDEBERT Henri (jusqu'à 18h)
M. JUNCA Bernard à M. MANSENCAL Alain
M. LOTHAIRE Pierre à M. MERCHERZ Jean
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. MANGON Jacques à M. MILLET Thierry
M. MONCASSIN Alain à M. FREYGEFOND Ludovic
Mme MOULIN-BOUDARD Martine à M. NEUVILLE Michel
Mme PARCELIER Muriel à M. CANOVAS Bruno
M. POIGNONEC Michel à Mme VIGNE Elisabeth
M. PONS Henri à Mme PALVADEAU Chrystèle
Mme PUJO Colette à Mme DARCHE Michelle
M. QUANCARD Joël à Mme RAFFARD Florence
M. RESPAUD Jacques à M. GRANET Michel (jusqu'à 18h)
M. SEGUREL Jean-Pierre à M. GUICHOUX Jacques
M. TAVART Jean-Michel à Mme LIMOUZIN Michèle
Mme TOUTON Elisabeth à M. QUERON Robert

LA SEANCE EST OUVERTE

LORMONT - TRAMWAY - Ligne A - Immeubles communaux sis rue André Dupin et avenue du Pont de Mireport cadastrés AE 74p, AE 77p, BC 146p et BC 147p - Cession à la Communauté Urbaine par la commune de Lormont - Autorisations - Décision

Monsieur LABISTE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre des travaux de la deuxième phase de la ligne A du tramway, la Communauté Urbaine doit maîtriser des emprises foncières bâties appartenant à la commune de Lormont, situées rue André Dupin, rue Louis Beydts et avenue du Pont de Mireport à Lormont, et cadastrées section AE 74p, AE 77p, BC 146p et BC 147p, pour une contenance de 2 359 m² environ.

Les bâtiments communaux concernés par l'opération du tramway abritent les locaux de services techniques et administratifs municipaux et ceux du Centre Communal d'Action Sociale qui sont en cours de transfert dans des bâtiments modulaires pour permettre leur démolition, dans l'attente de leur implantation définitive à l'achèvement des projets de restructuration initiés par la municipalité.

Conformément à la règle communautaire à laquelle souscrit la commune de Lormont, les emprises de terrain au bénéfice du projet d'intérêt général intercommunal que constitue la mise en œuvre du tramway, sont cédées à titre gratuit.

Selon l'avis de la Direction des Services Fiscaux, la participation communale à la transaction foncière s'établit à la somme de deux cent vingt six mille sept cent trente euros (226 730 €) environ, au titre de la cession du terrain d'assiette d'une superficie de 2 359 m² environ. L'indemnité libératoire mise à la charge de la Communauté Urbaine s'établirait à la somme de six cent trente neuf mille cinq cent soixante euros (639 560 €) environ, représentative de la valeur vénale des constructions démolies, et dont les fonctionnalités seront restituées sur un autre site conformément aux projets de la commune.

Par conséquent, et si tel est votre avis, il vous est proposé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

A – AUTORISER MONSIEUR LE PRESIDENT

- à acquérir auprès de la commune de Lormont une emprise bâtie d'une superficie totale d'environ 2 359 m², supportant des bâtiments administratifs et techniques, constituant des détachements de parcelles communales cadastrées section AE 74, AE 77, BC 146 et BC 147 (parcelles à acquérir nouvellement cadastrées section AE 277, AE 278, AE 280, BC 323 et BC 327), situées rue André Dupin, rue Louis Beydts et avenue du Pont de Mireport à Lormont, moyennant le versement à la commune par l'Etablissement Communautaire d'une indemnité de 639 560 € représentative de la valeur des bâtiments communaux démolis, conformément à l'estimation domaniale,

- à signer tous documents se rapportant à la régularisation de cette acquisition foncière.

B – DECIDER

Que le montant de la participation financière allouée par la Communauté Urbaine sera imputé sur les crédits du budget annexe des transports de l'exercice en cours, chapitre 21, article 21150022, CRB H 340, programme TW 20A.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 19 mai 2006,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN
PRÉFECTURE LE
30 MAI 2006**

M. BERNARD LABISTE